



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Secrétariat général
Direction générale des ressources humaines
Sous-direction du recrutement

Le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse,

- Vu l'arrêté du 26 septembre 2023 modifié autorisant au titre de l'année 2024 l'ouverture du concours interne de recrutement de professeurs de lycée professionnel stagiaires en vue de l'obtention du certificat d'aptitude au professorat de lycée professionnel (CAPLP),
- Vu l'arrêté du 26 septembre 2023 modifié autorisant au titre de l'année 2024 l'ouverture du concours interne d'accès à l'échelle de rémunération des professeurs de lycée professionnel (CAER-CAPLP),
- Vu l'arrêté du 21 novembre 2023 nommant les présidents des jurys des concours internes du CAPLP et des CAER-CAPLP ouverts au titre de la session 2024,
- Vu les propositions de la présidente du jury concernant les membres du jury,

ARRETE

Article 1 : Le jury du concours interne du CAPLP et du CAER-CAPLP, section génie civil option équipements techniques-énergie, est constitué comme suit pour la session 2024 :

Présidente

Mme Sophia CZERNIC
Inspectrice de l'éducation nationale

Académie d' AIX-MARSEILLE

Vice-Président

M. Jean-Philippe BICHAUD
Inspecteur de l'éducation nationale

Académie de LIMOGES

Secrétaire général

M. Guillaume CAMBIER
EC. R Professeur de lycée professionnel

Académie de MONTPELLIER

Membres du jury

M. Magid ABCHIR
Professeur de lycée professionnel

Académie d' AIX-MARSEILLE

Mme Marlène ARNAUNE
Professeure de lycée professionnel

Académie de LIMOGES

M. Pierre-Alain BARBAROUX
Professeur de lycée professionnel

Académie d' AIX-MARSEILLE

Mme Julie DE OLIVEIRA
Professeure de lycée professionnel

Académie de TOULOUSE

Mme Hélène POCHAT-COTTILLOUX
Professeure de lycée professionnel

Académie de LIMOGES

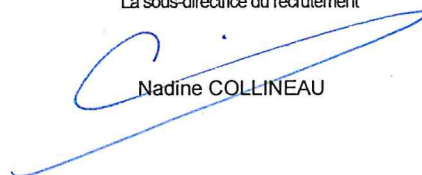
Mme Pascale VERDU
Professeure agrégée

Académie de MONTPELLIER

Article 2 : Le directeur général des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Paris, le 08 décembre 2023

Pour le ministre de l'éducation nationale et
de la jeunesse et par délégation
La sous-directrice du recrutement



Nadine COLLINEAU